



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 4 MAI 2026**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

Date de la convocation : 27/04/2026

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, ESNAULT Stéphanie, EUGENE Marina, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, JOUET Philippe, LAGLEYZE David, LANDEROIN Brigitte, LAPEYRONIE Yann, MASSON Fabrice, MEAR Séverine, ROSEAU Sylvie, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSE : Rodolphe DRANO donne pouvoir à Samuel GESTRAUD

ABSENT : -

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory WARY

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2026-44 DU 04-05

NOMINATION DES MEMBRES AU CCAS

Vu l'Article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6. Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-28 fixant les conditions de fonctionnement des centres d'action sociale,

Vu la délibération DCM2026-43 du conseil municipal du 4 mai 2026 fixant à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal et à 4, le nombre de membres non élus,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'élire quatre membres du conseil municipal,

NOM	Nombre de membres	Appel de candidatures au poste *	Le Maire nomme les conseillers municipaux suivants :
Conseil d'administration du CCAS	5	Samuel GESTRAUD Rodolphe DRANO Séverine MEAR Stéphanie ESNAULT	Samuel GESTRAUD Rodolphe DRANO Séverine MEAR Stéphanie ESNAULT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 5 mai 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT D'ANGERS
CANTON DE TIERCE

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Secrétaire de Séance
Grégory WARY

Le Maire
David LAGLEYZE



Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 049-214901324-20260504-DCM202644-DE

